



RAPPORT SUR LES DROITS NUMÉRIQUES ET L'INCLUSION EN AFRIQUE

RAPPORT PAYS DU
BENIN

2024

Benin

Résumé

Par rapport au rapport 2023 de Londa, les violations alarmantes enregistrées à l'encontre des journalistes dans le secteur des droits numériques au Bénin ont été moins nombreuses. Cependant, le gouvernement a continué à utiliser les menaces de diffamation civile pour limiter la liberté d'expression. La législation reste répressive et comporte des restrictions à la liberté d'expression. Par exemple, les journalistes continuent d'être régulièrement victimes de violations des droits numériques. La République du Bénin est l'un des premiers États africains à avoir adopté un code numérique. Malgré les progrès réalisés, le pays est confronté à des difficultés qui se traduisent par un rétrécissement de l'espace civique. La nation ouest-africaine devrait également reconsidérer sa position et modifier les dispositions du code numérique qui restreignent inutilement la liberté d'expression et les droits numériques. Cette étude adopte huit indicateurs qualitatifs pour évaluer les questions affectant les droits et l'inclusion numériques au Bénin.

2

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024



Introduction

3

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Depuis longtemps, le Bénin poursuit activement des initiatives de transformation numérique, visant à exploiter le pouvoir de la technologie pour le développement social et économique. Sous la direction du gouvernement, la numérisation des services publics souligne cette modernisation en cours dans le pays. La numérisation a introduit de nouvelles technologies dans les ministères, permettant aux fonctionnaires de traiter rapidement les demandes des citoyens et de leur fournir un service rapide et satisfaisant. L'introduction de ces technologies a contribué à réduire les files d'attente des citoyens souhaitant consulter ou demander des services publics. Pour simplifier et faciliter l'accès des citoyens aux services publics et améliorer la qualité de la gouvernance, le Bénin a également développé une plateforme nationale en ligne pour la fourniture de services publics.

Cette plateforme permet, d'une part, d'informer les usagers sur les conditions d'accès aux services publics en ligne. D'autre part, la plateforme donne la possibilité de faire des demandes en ligne pour des services numérisés fournis par l'administration publique.

Des progrès significatifs ont également été réalisés en ce qui concerne la croissance des réseaux mobiles. Entre 2022 et 2023, le nombre de cartes SIM connectées aux réseaux de MTN, Celtis et Moov Africa a augmenté de 12,3 %.¹ Cette connectivité mobile généralisée permet aux citoyens béninois d'accéder aux services essentiels, d'effectuer des transactions financières et de participer à l'économie numérique. Malgré les actions entreprises dans ce secteur, d'importants défis restent à relever

Le marché de la téléphonie mobile est actuellement caractérisé par un triopole, ce qui se traduit par une concurrence insuffisante et de faibles niveaux d'investissement.² Cela affecte la qualité et la couverture des services mobiles dans toutes les régions du pays. En outre, les politiques fiscales actuelles sont contre-productives, car elles imposent des charges fiscales élevées aux opérateurs sans encourager les investissements dans les infrastructures.

La conséquence involontaire d'une telle action est qu'elle pousse davantage de personnes hors ligne et augmente les obstacles à l'accès à l'internet. En outre, elle limite la liberté d'expression et l'accès à l'information. Un résultat similaire s'applique au Code numérique, car il y a des craintes croissantes au Bénin que cette législation soit utilisée pour étouffer la diffusion d'opinions dissidentes.

Adopté en 2018, le Code numérique est censé, entre autres, lutter contre la désinformation et les discours de haine³. Cependant, en raison de ses mesures coercitives, cette législation représente un danger pour la profession de journaliste, en particulier pour ceux qui travaillent en ligne.

¹ Voir Agence Ecofin „ Benin's Mobile Landscape „ (2023) <https://www.ecofinagency.com/telecom/2304-45434-benins-mobile-landscape-16-3m-sim-cards-8-5m-unique-subscribers-in-2023-arcep> (consulté le 25 novembre 2024).

² Voir Idem

³ Voir Lutte contre la désinformation en Afrique : pour une autre approche face à l'inefficacité des lois <https://africacheck.org/fr/fact-checks/medialiteracy/lutte-contre-la-desinformation-en-afrique-pour-une-autre-approche-face> (consulté le 23 novembre 2024).

Accès à l'internet

Selon la résolution sur le droit à la liberté d'information et d'expression de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, l'accès à l'Internet augmente rapidement sur le continent africain⁴. C'est également le cas au Bénin, où la connectivité continue de s'améliorer. Par exemple, le Bénin a déployé environ 2 500 km de câbles de fibre optique, ce qui a contribué à améliorer la qualité et la disponibilité du réseau.⁵ En ce qui concerne l'internet mobile, l'Autorité de régulation des postes et des communications du Bénin (ARCEP-Bénin) fait état de 6 987 millions d'abonnés à l'internet mobile, avec un taux de pénétration de la téléphonie mobile de 55,4 % en 2023, contre 42,1 % l'année précédente.⁶ Sur une population de 12 915 002 habitants, on estime que 10 955 778 personnes sont aujourd'hui potentiellement en mesure d'avoir accès à l'internet par le biais d'appareils mobiles⁷ et que 24 113 d'entre elles ont accès à l'internet par le biais de lignes fixes.⁸ Selon l'indice de connectivité de la GSMA, le Bénin a fait des progrès indéniables, passant d'un score de 29,91 à 40,06 au cours de la période allant de 2017 à 2024.⁹ Comparé au Sénégal (45,72), au Cap-Vert (53,99), à la Côte d'Ivoire (48,09), au Kenya et à Maurice (66,93), qui sont relativement plus avancés en termes de connectivité mobile, le Bénin doit investir davantage dans les infrastructures pour pouvoir se classer parmi les pays africains avancés en termes de connectivité internet.¹⁰

Au Bénin, où l'internet mobile a connu une croissance continue, les fournisseurs ont dû passer de la 2G à la 3G, puis à la 4G, et maintenant à la 5G. Cette mise à niveau constante nécessite des investissements, qui doivent être refinancés de temps à autre. Si elle est exécutée efficacement, cette combinaison d'investissements pourrait contribuer à faire baisser les prix dans un contexte où le prix des données mobiles reste un défi.

La Commission du haut débit pour le développement durable, un partenariat public-privé établi en 2010 par l'Union internationale des télécommunications (UIT), l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et les gouvernements du Rwanda et du Mexique, recommande qu'un Go de données ne coûte pas plus de 2 % du revenu national brut par habitant.¹¹

Pays	Colis mesuré	Devise	Taux de conversion (USD)	Coût moyen du forfait par mois (monnaie locale)	Coût moyen du haut débit par mois en USD	Forfait haut débit le moins cher mesuré (monnaie locale)	Forfait haut débit le moins cher mesuré (USD)	Forfait haut débit le plus cher mesuré (monnaie locale)	Forfait haut débit le plus cher mesuré (USD)	Coût par mégabit par mois (monnaie locale)	Coût moyen du haut débit par mégabit par mois en USD
BENIN	4	xof	0,001632973	33750	55,11283875	16250	26,53581125	71250	116,34932625	1085,71428571429	1,77294211428571

Source : Unité de recherche de CableUK (2024)

Liberté d'expression

La liberté d'expression est l'un des droits fondamentaux de l'homme énoncés dans la Constitution

⁴ Voir Déclaration africaine sur les droits et libertés de l'Internet (2024) <https://africaninternetrights.org/sites/default/files/African-Declaration-English-FINAL.pdf> (consulté le 25 novembre 2024) Crystal News ,Chiffre d'affaires MTN, Moov et Celtis en 2023' (2023). <https://www.crystal-news.net/benin-chiffre-daffaires-mt-nmoov-et-celtis-en-2023/#:~:text=Ce%20chiffre%20d'affaires%20est,334%2C894%20milliards%20de%20francs%20CFA> (consulté le 25 novembre 2024).

⁵ Voir Info du Moment „Rapport sur l'usage d'Internet au Bénin” (2024) https://infodumoment.info/wp-content/uploads/2024/10/01.Rapport_Usage_Internet_Au_Benin_ISOCBJ_SCG-2.pdf (consulté le 25 novembre 2024).

⁶ Voir ARCEP „Rapport d'activités 2023” <https://arcep.bj/larcep-benin-publie-son-rapport-dactivites-2023/> (consulté le 25 novembre 2024).

⁷ Voir <https://arcep.bj/telephonie-mobile/> (consulté le 25 novembre 2024).

⁸ Idem

⁹ Voir l'indice de connectivité (2023) de Global System for Mobile Communications (GSMA) <https://www.mobileconnectivityindex.com/index.html#year=2023&zoneIsoCode=BEN> (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁰ Voir l'indice de connectivité 11 (2023) de Global System for Mobile Communications (GSMA) <https://www.mobileconnectivityindex.com/index.html#year=2023&zoneIsoCode=BEN> (consulté le 25 novembre 2024).

¹¹ Voir Rendre la large bande abordable [https://www.broadbandcommission.org/advocacy-targets/2-affordability/#:~:text=By%202025%2C%20ent-ry%2Dlevel%20broadband,National%20Income%20\(GNI\)%20per%20capita](https://www.broadbandcommission.org/advocacy-targets/2-affordability/#:~:text=By%202025%2C%20ent-ry%2Dlevel%20broadband,National%20Income%20(GNI)%20per%20capita) (consulté le 23 novembre 2024).

du Bénin¹². Le droit à la liberté d'expression est protégé par les articles 23 et 24. Au Bénin, pays longtemps considéré comme un modèle émergent de démocratie, les libertés publiques se sont considérablement détériorées ces dernières années, contrairement à la décennie 1990-2000. Cette situation est principalement due à des lois répressives. Selon la loi, la diffamation, la sédition, la calomnie ou le blasphème sont par exemple considérés comme des infractions pénales au Bénin. Les articles 454, 455 et 456 de la loi n° 2018-16 du code pénal béninois définissent les délits de provocation et de sédition commis par voie de presse et de communication audiovisuelle, dont les peines vont d'une amende de 200 000 CFA ou six mois d'emprisonnement à une amende de 10 000 000 CFA ou cinq ans d'emprisonnement¹³. En outre, l'article 553 du code numérique stipule que l'incitation directe à la rébellion par le biais ou sur un réseau de communication électronique ou un système informatique est punie d'un emprisonnement de six mois et d'une amende de 2.000.000 à 10.000.000 francs CFA. L'ancien directeur général de la police nationale, Louis Philippe Houndegnon, a été arrêté le 13 novembre 2024 et est poursuivi pour incitation à la rébellion et harcèlement par voie électronique¹⁴. Ce type de législation est inquiétant car la liberté d'expression et l'accès à l'information sont des droits fondamentaux protégés par la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (en particulier l'article 9)¹⁵. En tant qu'État partie à la Charte africaine, le Bénin devrait créer un environnement propice à l'exercice de la liberté d'expression et de l'accès à l'information en évitant les actes qui restreignent la jouissance de la liberté d'expression et de l'accès à l'information.

De nombreux journalistes et défenseurs des droits de l'homme continuent de faire l'objet d'intimidations en République du Bénin. Pesce Hounyo, journaliste à Reporter Médias Monde, a été convoqué par la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), l'instance de régulation des médias du pays.¹⁶ Cette convocation fait suite à la diffusion d'une émission dans laquelle le journaliste critiquait l'opération de fusion de la gendarmerie et de la police au Bénin.¹⁷ De même, au cours des deux dernières années, Elvio Zinzindohoué a reçu au moins une douzaine de convocations de la part de la police.¹⁸

Contre toute attente, certaines de ces convocations ont été émises par téléphone. Il a répondu à deux de ces convocations, mais a finalement décidé de s'installer en France. Il est important de souligner que ces actes sont en contradiction avec les principes de la Déclaration de la CADHP.

Les États parties à la Charte africaine sont tenus de créer un environnement médiatique indépendant et prospère, qui s'abstient d'interdire les pratiques médiatiques indépendantes. Malheureusement, les intimidations observées au Bénin soulèvent des inquiétudes quant à l'utilisation du Code numérique pour restreindre la liberté de la presse et la liberté d'expression. Des interprétations vagues de ce texte législatif ont déjà conduit à l'arrestation de plusieurs journalistes dans le pays.

Protection des données et de la vie privée

L'adoption de la loi n°2009-09 relative à la protection des données personnelles au Bénin fait du pays l'un des premiers en Afrique de l'Ouest à mettre en place un cadre législatif cohérent dans ce domaine.¹⁹ Ce cadre régleme la collecte, le stockage, le traitement et l'utilisation des données personnelles, tout en établissant les responsabilités des acteurs impliqués dans leurs différentes

¹² Voir la Constitution du Bénin https://www.constituteproject.org/constitution/Benin_1990 (consulté le 23 novembre 2024).

¹³ Voir Loi n° 2018-16 portant code pénal <https://assemblee-nationale.bj/wp-content/uploads/2020/03/le-nouveau-code-penal-2018.pdf> (consulté le 23 novembre 2024).

¹⁴ Voir L'ancien chef de la police béninoise détenu pour rébellion <https://www.barrons.com/news/for-mer-benin-police-chief-detained-on-rbellion-charge-daeb5f30> consulté le 21 novembre 2024).

¹⁵ Voir la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples https://www3.weforum.org/docs/WEF-Accelerating_an_Equitable_Transition_A_data_driven_approach_2024.pdf (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁶ Voir Olofoto ,Madias au Bénin - La journaliste Pesce Hounyo convoquée à une instruction à la HAAC' <https://olofoto.info/medias-au-benin-la-journaliste-pesce-hounyo-convoquee-a-une-instruction-a-la-haac/> (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁷ Voir Fusion Police-gendarmerie au Bénin : l'ex-DGPN Philippe Houndegnon relève des limites de la réforme https://www.banouto.bj/societe/article/20240730-fusion-police-gendarmerie-au-benin-l-ex-dgpn-philippe-houndegnon-parle-d-un-echec-cuisant#-google_vignette (consulté le 25 novembre 2024)

¹⁸ Voir Afrique sur 7 „ Au bénin, le journaliste Elvio Zinzindohoue est toujours menacé „ <https://www.afrique-sur7.fr/au-benin-le-journaliste-elvio-zinzindohoue-est-toujours-menace> (consulté le 25 novembre 2024).

¹⁹ Voir DLPiper Data Protection <https://www.dlapiperdataprotection.com/index.html?t=law&c=BJ> (consulté le 25 novembre 2024).

fonctions.²⁰ C'est dans ce cadre que la nation ouest-africaine développe diverses initiatives GovTech, comme la mise en place d'une plateforme numérique pour la gestion des centres d'accueil et de protection de l'enfance. Pour que cette initiative soit considérée comme louable, les autorités doivent s'assurer que leurs services numériques protègent les informations personnelles des enfants et respectent les lois sur la protection des données. Les mêmes préoccupations doivent être soulevées concernant la politique de vidéosurveillance, qui a été adoptée en 2017 par le gouvernement en réponse à l'insécurité croissante à Cotonou et dans d'autres villes.²¹

Ces systèmes sont conçus pour renforcer les mesures de sécurité publique, en particulier la lutte contre le crime organisé par la prévention, les enquêtes, l'enregistrement et la poursuite des infractions pénales, ainsi que l'exécution des peines pénales et des mesures de sécurité.

Pour assurer la sécurité des personnes et des biens au Bénin, les caméras installées dans la capitale économique, Cotonou, collectent des données auprès du public. Actuellement, ces caméras de surveillance sont installées sur des axes stratégiques de la capitale économique.²² Bien que ces caméras de surveillance ne soient actuellement testées qu'à Cotonou, le gouvernement prévoit également de les installer dans des lieux publics afin d'assurer la sécurité de tous les citoyens du pays. Il est important de souligner que si les caméras de surveillance sont utilisées pour leurs divers avantages, elles présentent également des inconvénients potentiels. Dans le contexte de la sécurité, le technocentrisme est la tendance à considérer la technologie comme un élément central pour traiter des questions complexes et conduire des changements transformateurs. Toutefois, l'une des principales faiblesses de ce concept est qu'il met excessivement l'accent sur l'utilisation de la technologie par l'adoption d'outils technologiques sans tenir compte de manière adéquate du contexte social plus large. Ainsi, le solutionnisme technologique considère que les problèmes économiques, politiques et autres peuvent être résolus par de nouvelles technologies ou de nouvelles applications technologiques. S'il convient d'apprécier l'action du gouvernement dans la mise en place de ces systèmes de vidéosurveillance, il faut veiller à éviter de nouvelles formes de confiscation du pouvoir. En effet, cela pourrait donner lieu à de nouvelles formes de pouvoir en contravention avec la Déclaration de principes de la CADHP sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique.²³ Selon cette déclaration de principes, les États parties doivent veiller à ce que toute loi autorisant la surveillance ciblée des communications offre des garanties adéquates pour le droit à la vie privée, y compris des garanties de procédure régulière et une transparence proactive sur la nature et la portée de son utilisation.

6

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

Censure et modération du contenu

Par rapport à 2023, le Bénin a fait des progrès remarquables cette année, en ce qui concerne le contrôle légal de ce qui peut être consulté, publié ou vu en ligne.²⁴ Par exemple, les autorités béninoises ont intensifié leurs efforts pour mettre fin aux activités frauduleuses en ligne. Dans le cadre d'un partenariat avec différents opérateurs de réseaux sociaux et le Centre national d'investigation numérique, environ 170 comptes Facebook et 400 comptes TikTok liés à des pratiques frauduleuses ont été désactivés en juin 2024.²⁵ Malgré ce bilan encourageant, le pays doit faire davantage d'efforts en ce qui concerne le contrôle légal de ce qui peut être vu en ligne. Récemment, un cybercriminel actuellement en prison était encore en mesure de gérer une entreprise de crime organisé massive ciblant de nombreuses victimes au-delà des frontières du pays.²⁶

²⁰ Voir Case Guard „Cadre législatif innovant pour la protection de la vie privée au Bénin” <https://caseguard.com/articles/an-innovative-legislative-framework-for-privacy-in-benin/> (consulté le 25 novembre 2024).

²¹ Voir Les équipements de vidéo surveillance en déploiement à Cotonou <https://24haubenin.info/?De-marrage-de-la-video-surveillance-dans-les-villes> (consulté le 25 novembre 2024)

²² Voir 24h au Bénin „ Démarrage de la vidéosurveillance dans les villes „ <https://24haubenin.info/?De-marrage-de-la-video-surveillance-dans-les-villes> (consulté le 25 novembre 2024).

²³ Voir Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP) Déclaration sur la liberté d'expression et l'accès à l'information (La Déclaration) <https://achpr.au.int/en/node/902> (consulté le 25 novembre 2024).

²⁴ Voir Londa 2023- Bénin Rapport sur les droits numériques et l'inclusion en Afrique <https://paradigmhq.org/wp-content/uploads/2024/06/Benin-Londa-Report-FR.pdf>(consulté le 25 novembre 2024).

²⁵ Voir Bénin : 570 comptes TikTok et Facebook désactivés par le CNIN https://beninwebtv.com/benin-570-comptes-tiktok-et-facebook-desactives-par-le-cnin/#google_vignette (consulté le 20 novembre 2024).

²⁶ **Il continue ses arnaques depuis sa prison, je détruis tout son business**

https://www.youtube.com/watch?v=C2d_IqFensQ (consulté le 14 novembre 2024).

Intelligence artificielle (IA) et technologies émergentes

D'ici 2027, le Bénin mise sur l'IA pour prendre la tête de la région de l'Afrique de l'Ouest, en stimulant la croissance dans les secteurs stratégiques grâce à des applications innovantes et en favorisant une main-d'œuvre qualifiée.²⁷ À cette fin, le gouvernement a adopté une Stratégie nationale pour l'intelligence artificielle et le Big Data, valable de 2023 à 2027.²⁸ Cette décision stratégique s'inscrit dans le Programme d'action du gouvernement qui identifie le numérique comme un outil d'accélération de la transformation structurelle de l'économie béninoise. Pour atteindre les objectifs dans le secteur de l'IA, diverses initiatives sont mises en œuvre par les autorités. Un exemple est l'organisation du Salon de l'Entrepreneuriat Numérique et de l'Intelligence Artificielle. Cet événement vise à promouvoir l'entrepreneuriat numérique en mettant l'accent sur les enjeux stratégiques, socio-économiques, politiques et éthiques de l'Intelligence Artificielle au Bénin. Selon le „Global Index on Responsible AI”, le Bénin est en tête en Afrique de l'Ouest pour l'IA responsable.²⁹

Cependant, au regard des aspirations du Bénin dans le secteur de l'Intelligence Artificielle, les autorités devraient adopter un cadre éthique concernant l'utilisation de l'IA au sein de la société. Il est également important de procéder à une mise à jour du cadre institutionnel et réglementaire pour le déploiement de l'IA. Il est recommandé au Bénin d'équilibrer l'innovation de haute technologie avec une pensée centrée sur l'humain afin de produire une technologie d'IA responsable et de s'assurer que les développements futurs de l'IA restent sous contrôle. En outre, l'État devrait jouer un rôle décisif dans la sensibilisation des citoyens aux inconvénients potentiels liés à l'utilisation de l'IA et explorer les moyens de gérer ses risques.

Inclusion numérique

L'absence d'une large bande robuste et abordable a poussé le gouvernement à entamer des discussions avec le réseau de satellites Starlink. Le gouvernement béninois a donc fait appel à la technologie spatiale de Starlink pour améliorer l'accès à l'internet dans les zones mal couvertes et favoriser l'inclusion numérique.³⁰ Le réseau Starlink présente plusieurs avantages par rapport à ses concurrents. Il est plus facile à exploiter et les données arrivent régulièrement avec une faible latence et une vitesse impressionnante, même dans les zones reculées, vers des endroits qui étaient auparavant inaccessibles. En raison de ces avantages concurrentiels, Starlink n'a pas de tarifs fixes. Au contraire, la société augmente ses prix par intermittence et, sur son site web, il est indiqué que Starlink peut ajuster ses prix au fil du temps pour refléter les conditions du marché, ce qui entraîne parfois une augmentation du coût du plan de service mensuel. Par exemple, Starlink a annoncé de manière inattendue et unilatérale qu'elle doublerait les tarifs pour ses abonnés en Afrique. Sous la pression de l'opinion publique, l'entreprise est revenue temporairement sur sa décision. Par la suite, Starlink a indiqué dans un communiqué qu'elle appliquerait la hausse des prix une fois qu'elle aurait résolu les problèmes réglementaires auxquels elle doit faire face. Selon Starlink, le service coûtera 30 000 FCFA (48,66 \$) par mois, avec un coût de matériel unique de 400 000 FCFA (environ 650 \$) et des frais d'expédition et de manutention de 15 000 FCFA pour les particuliers.³¹ Cependant, pour les Nations Unies, l'internet est abordable lorsque le prix d'un Go de données mobiles à large bande est inférieur ou égal à 2 % du revenu mensuel moyen.

Fonds de service universel

²⁷ Voir Intelligence artificielle : Le Bénin se hisse en 5e place en Afrique subsaharienne <https://acci-cavie.org/intelligence-artificielle-le-benin-se-hisse-en-5e-place-en-afrique-subaharienne> (/consulté le 13 novembre 2024).

²⁸ Voir Développement de l'Intelligence artificielle au Bénin : Un fort engagement du gouvernement à tous les niveaux <https://lanation.bj/numerique/developpement-de-lintelligence-artificielle-au-benin-un-fort-engagement-du-gouvernement-a-tous-les-niveaux> (consulté le 13 novembre 2024)

²⁹ Voir Le Bénin : Leader en Afrique de l'Ouest pour l'IA Responsable <https://acedafrica.org/le-benin-leader-en-afrique-de-louest-pour-lia-responsable-selon-le-global-index-on-responsible-ai-2024/> (consulté le 14 novembre 2024).

³⁰ Voir Le Niger accorde une licence à Starlink et cherche à étendre la couverture et la qualité de l'internet <https://www.ecofinagency.com/telecom/3010-46088-niger-grants-starlink-license-seeks-to-expand-internet-coverage-and-quality> (consulté le 13 novembre 2024).

³¹ STARLINK de Elon MUSK autorisé au Bénin <https://www.youtube.com/watch?v=g9KLfiWM7pE> (consulté le 14 novembre 2024).

Afin de promouvoir l'investissement dans les territoires non couverts par l'Internet, le Bénin a adopté les principes de l'accès universel et utilise le Fonds de service universel dans les communautés marginalisées. Dans ce contexte, le Fonds pour le service universel sert d'outil pour combler le fossé de la connectivité, puisque les autorités prévoient de connecter dix-huit municipalités supplémentaires aux réseaux de fibre optique dans tout le pays. Cette ambition s'inscrit dans le cadre de l'objectif plus large du gouvernement d'étendre l'accès à l'internet à haut débit à l'ensemble des 77 municipalités du pays. Dans ces 18 nouvelles municipalités, le déploiement de la fibre optique vise à renforcer l'épine dorsale nationale, qui relie déjà 50 municipalités via environ 2 550 kilomètres de fibre. Le gouvernement souhaite étendre ce réseau à un total de 3 300 kilomètres. En outre, neuf municipalités seront connectées par le biais de technologies alternatives grâce au fonds de service universel. Ces efforts font partie d'un projet plus vaste visant à déployer l'internet à haut et très haut débit dans tout le Bénin. Cette initiative, dont le coût est estimé à 207 milliards de francs CFA (330,63 millions de dollars), est une pierre angulaire du plan d'action du gouvernement.³²

En utilisant le Fonds de service universel, le Bénin a la possibilité d'améliorer considérablement la couverture des télécommunications et l'accès à l'internet dans tout le pays. Malgré les progrès réalisés par le pays dans l'utilisation du Fonds de service universel pour construire l'infrastructure numérique publique, il y a toujours un défi concernant la responsabilité, la clarté et la transparence sur la façon dont ces fonds sont utilisés. Il y a un manque général de divulgation publique lorsqu'il s'agit de comptabiliser l'argent collecté et déboursé par le biais du Fonds de service universel au Bénin.

Accès à l'information par le biais de plateformes numériques

Au Bénin, l'accès à l'information est un droit fondamental pour tous les citoyens, garanti par la Constitution. Cependant, l'administration est restée assez opaque malgré l'adoption de la Constitution, et le premier pas vers une plus grande transparence n'a été fait qu'en 2015. Depuis 2015, la liberté d'information et l'accès aux documents administratifs sont régis par la loi n° 2015-07 relative à l'information et à la communication.³³ En réalité, la mise en œuvre et l'application de cette loi restent problématiques. Les articles 70 à 107 sont particulièrement significatifs à cet égard, car ils sont directement liés à l'accès à l'information tel que défini au chapitre IV. Cette loi précise que tous les citoyens ont le droit d'accéder aux documents administratifs. En outre, cette loi permet d'imposer des sanctions administratives ou judiciaires aux fonctionnaires ou organes publics qui ne justifient pas leur refus de divulguer les informations demandées. Toutefois, les délais de réponse aux demandes ne sont pas clairement définis dans la loi ; si les organismes publics ne disposent que de cinq jours pour statuer sur la demande, aucun délai n'est explicitement indiqué pour l'envoi des documents demandés. Le plan d'action du gouvernement souligne la nécessité de moderniser l'administration et de structurer les réformes de gouvernance du pays sur la base des principes de transparence, de responsabilité et d'efficacité. Si la modernisation de l'administration à l'aide des TIC peut être observée, des efforts supplémentaires doivent être faits en ce qui concerne la capacité administrative, car le Bénin est toujours confronté à une culture bureaucratique du secret, au manque de formation des fonctionnaires, à la méconnaissance de la nouvelle législation et à divers obstacles à l'ouverture de l'administration en ligne.

Pays	Population	Comptes	Spécifiés en Comptes pour 100K demande population	Région
Benin	13,174,363	11	0.1	Sub-Saharan Africa

Rapport sur les demandes du gouvernement béninois concernant les données des utilisateurs de Meta

Source: <https://surfshark.com/>

³² Voir Transformation numérique des collectivités locales <https://beninrevele.bj/projet/122/transformation-numerique-collectivites-locales/> (consulté le 12 novembre 2024).

³³ Loi n° 2015-07 du 22 janvier 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin Voir <https://sgg.gouv.bj/doc/loi-2015-07/> (consulté le 14 novembre 2024).

Conclusion

Cette étude met en lumière l'état de l'écosystème numérique au Bénin. L'étude a également évalué les principaux développements dans le secteur numérique, le niveau de collaboration entre le secteur public et les grandes entreprises technologiques, ainsi que les compétences existantes dans le secteur numérique. Si la technologie numérique continue d'être perçue comme une opportunité de produire et de partager des connaissances, tout en stimulant l'émergence de nouvelles interactions sociales au Bénin, des efforts supplémentaires doivent être faits pour atteindre un meilleur niveau de maturité numérique. En général, le gouvernement béninois a continué à faire preuve d'efforts soutenus au cours de la période couverte par le rapport, mais il a à peine atteint les normes minimales mises en évidence par l'indice TheScore.

9

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

L'indice TheScore

Indicateurs clés de Londa 2025	Déclaration de la CADHP (P comme Principe)	Score	Justification
Fermeture d'Internet	P38(2)	4	Après 2019, le Bénin s'est abstenu de fermer l'internet sous la pression de la société civile.
Lois, politiques et autres mesures inexistantes pour promouvoir un accès universel, équitable, abordable et significatif à l'internet	P37	3	Le Bénin doit réviser le projet de loi sur la liberté d'association, la liberté d'expression et la liberté de réunion, présenté en 2012, qui était à l'époque en cours d'examen par la Cour suprême, en vue d'adopter une législation qui protégera les droits de la société civile. Par ailleurs, les appels antérieurs à la mise en conformité du droit national avec les normes internationales en matière de droits de l'homme se poursuivent. Le Bénin n'a pas encore entièrement réformé sa législation sur la diffamation et il en va de même pour le code du numérique.
Criminalisation des fausses nouvelles	P22(2)	1	L'article 550- alinéa 3 de ce code stipule que quiconque crée ou partage de fausses informations sur une personne sur les médias sociaux ou toute autre forme de communication électronique sera puni d'un à six mois d'emprisonnement, d'une amende de 500.000 FCFA (1803 USD) à 1.000000 (1606 USD) ou des deux à la fois.
Législation sur la sédition	P22(2)	1	Les articles 454, 455, 456 de la loi n° 2018-16 du code pénal béninois et l'article 553 du code du numérique créent un effet paralysant sur les médias et la société civile. Les 3 articles sont relatifs aux délits de provocation et de sédition commis par voie de presse et de communication audiovisuelle, dont les peines vont d'une amende de 200 000 CFA ou six mois d'emprisonnement à une amende de 10 000 000 CFA ou cinq ans d'emprisonnement.

Arrestations arbitraires et harcèlement des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens	P20(1) & (2)	3	Bien que le Code du numérique soit probablement un développement positif au Bénin, cette législation a contribué à mettre le Bénin sur la voie d'une longue liste d'arrestations arbitraires et de harcèlements des médias, des défenseurs des droits de l'homme et des citoyens.
Législation sur la protection des données.	P42	4	Les règles du Code du numérique relatives à la protection des données et de la vie privée établissent une exception, selon laquelle le Conseil des ministres peut autoriser le transfert de données personnelles vers un État tiers ou une organisation internationale qui n'offre pas une protection adéquate et suffisante, ce qui peut compromettre les droits numériques au Bénin et les objectifs d'autres sections du Code.
Les États interviennent et exigent le retrait de contenus en ligne par les intermédiaires de l'internet	P38 et P39(4)	3	Le gouvernement a censuré le contenu en ligne et l'on s'inquiète du fait que le régulateur et la présidence disposent d'une grande marge de manœuvre pour supprimer unilatéralement le contenu en ligne par des intermédiaires, ce qui crée un sentiment d'incertitude réglementaire.
Atteinte à la confidentialité des communications	P41	3	Le Bénin a été pris en flagrant délit de surveillance et d'interception de communications privées grâce au logiciel espion Pegasus.
L'incapacité du gouvernement à divulguer et à diffuser de manière proactive l'information sur les technologies numériques.	P29(3)	3	L'administration publique est toujours confrontée à des problèmes centraux de mise en œuvre, tels que le manque de formation du personnel, le manque de ressources ou la diffusion et la compréhension de l'information au sein de la population.
Stratégies nationales en matière d'IA et de technologies émergentes	P39(6)	3	Le Bénin a adopté une stratégie nationale pour l'intelligence artificielle et les mégadonnées pour la période 2023-2027. Cependant, le pays a tardé à prendre en compte toutes les normes internationales en matière de droits de l'homme.
Adoption de lois, de politiques et de mesures spécifiques en faveur de la sécurité numérique et de la protection de la vie privée des enfants en ligne	P37(5)	2	Le Bénin a mis en place une plateforme numérique de gestion des centres d'accueil et de protection des enfants. Cependant, il est important que le pays introduise une disposition réglementaire régissant l'utilisation des données des enfants sur cette plateforme, en tenant compte des acquis en matière de droits de l'homme.

Inclusion numérique	P37(3)	3	Le Bénin a réalisé des avancées significatives en matière de digitalisation depuis 2016, avec la vision de se positionner comme la plateforme de services numériques de l'Afrique de l'Ouest. Le secteur numérique est identifié comme le principal domaine de croissance dans le Programme d'action du gouvernement. Plusieurs réformes ont été adoptées, notamment l'amélioration de l'infrastructure numérique, la mise en place d'institutions spécialisées et la création d'instruments réglementaires. La création d'un ministère dédié à la technologie et à la numérisation souligne l'engagement du gouvernement en faveur de l'inclusion numérique, mais la fracture numérique reste très marquée dans les zones urbaines et surtout dans les zones rurales.
SCORE (jusqu'à 60)	TOTAL	33	

Évaluation des performances

Le gouvernement a pris des mesures crédibles pour promouvoir la libre circulation des informations et des idées, pour aider les gens à prendre des décisions en connaissance de cause et pour faciliter et renforcer la démocratie, conformément à la Déclaration de principes sur la liberté d'expression et l'accès à l'information en Afrique de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples. Toutefois, le Bénin doit encore apporter des améliorations pour aligner ses politiques sur les principes de la déclaration de la CADHP

Recommandations

Le gouvernement devrait :

- Adopter une politique nationale pour améliorer l'accès aux technologies numériques ;
 - Demander aux entreprises de médias sociaux de divulguer davantage d'informations sur leur mode de fonctionnement et sur la manière dont elles amplifient, restreignent et suppriment les contenus sur leurs systèmes ;
 - Inscrire les normes relatives aux droits de l'homme dans toutes les lois pertinentes ;
 - Réviser le code numérique pour s'assurer qu'il promeut les droits numériques ;
 - Engager toutes les parties prenantes dans un programme national de formation et de sensibilisation des citoyens à l'utilisation de l'internet et des services numériques fournis par le gouvernement, afin de promouvoir une bonne utilisation de l'internet.
 - Divulguer de manière proactive les informations sur l'USF et toute autre information sur les sites web gouvernementaux.

Le secteur privé devrait :

- Renforcer les engagements en matière de gouvernance de la vie privée ;
- S'engager à résister aux demandes de fermeture ;
- Mettre en place une gouvernance solide en matière de droits de l'homme ;

Les organisations de la société civile devraient :

- Réaliser des enquêtes périodiques sur l'utilisation de l'internet au Bénin, afin de plaider en faveur d'une amélioration de l'utilisation et de la qualité de l'internet dans le pays ;
- Sensibiliser aux droits numériques et plaider en faveur de politiques et de lois qui font progresser les droits numériques ;
- Plaider pour la protection des droits numériques au Bénin ;

Les organisations de médias devraient :

- Intégrer pleinement les principes des droits de l'homme dans leurs programmes, en assurant la vérification des faits et en sensibilisant aux meilleures pratiques en ligne ;
- Favoriser un espace d'information résilient grâce à des initiatives plus larges d'éducation civique et de culture numérique ;
- Plaider en faveur de la liberté des médias.

13

DROITS
NUMÉRIQUES
ET INCLUSION
EN AFRIQUE
RAPPORT

LONDA
2024

